

ZONE 30

Quartier Plateau Mont Valérien

OBJECTIFS DE LA ZONE 30

- Sécuriser les usagers
- Apaiser la circulation
- Favoriser les mobilités douces

Toutefois, de nombreuses rues du quartier sont déjà limitées à 30 km/h

DEFINIR UNE HIERARCHISATION DES VOIES



Ce quartier est constitué de trois réseaux différents :

- un réseau structurant (RD913, RD5 et RD3). Ce réseau est d'utilisation mixte, sa vocation principale est le transit mais il est également utilisé par du trafic d'échange.
- un réseau de distribution dont le but est d'assurer les liaisons entre les différents quartiers de Nanterre et ses communes limitrophes. C'est un trafic d'échange qui circule sur ces voies qui peut notamment comprendre des lignes de bus structurantes. Néanmoins, si celles-ci sont commodes pour traverser de part en part les quartiers et rejoindre le réseau structurant, certaines supportent des trafics de transit (rues Buzenval, Chailliers, St Cloud, P. Larousse, Plaideurs, de Suresnes, Source, ...). La lisibilité de ce réseau n'est pas suffisante car l'utilisation de ces voies n'est pas toujours en adéquation avec leurs fonctions d'usage.
- enfin un réseau local qui dessert les habitations.

Principales orientations

- Le réseau structurant composé de routes départementales conservera une limitation de vitesse à 50 km/h et n'intégrera pas la zone 30
- certains axes du réseau de distribution doivent être adaptés pour un meilleur partage de l'espace entre les modes
- Réflexion pour adapter le plan de circulation pour les axes qui supportent un trafic de transit trop important
- Une grande partie du réseau de distribution et le réseau local est déjà limité à 30 km/h, le passage en zone 30 implique la circulation en double sens cyclable pour les voies à sens unique

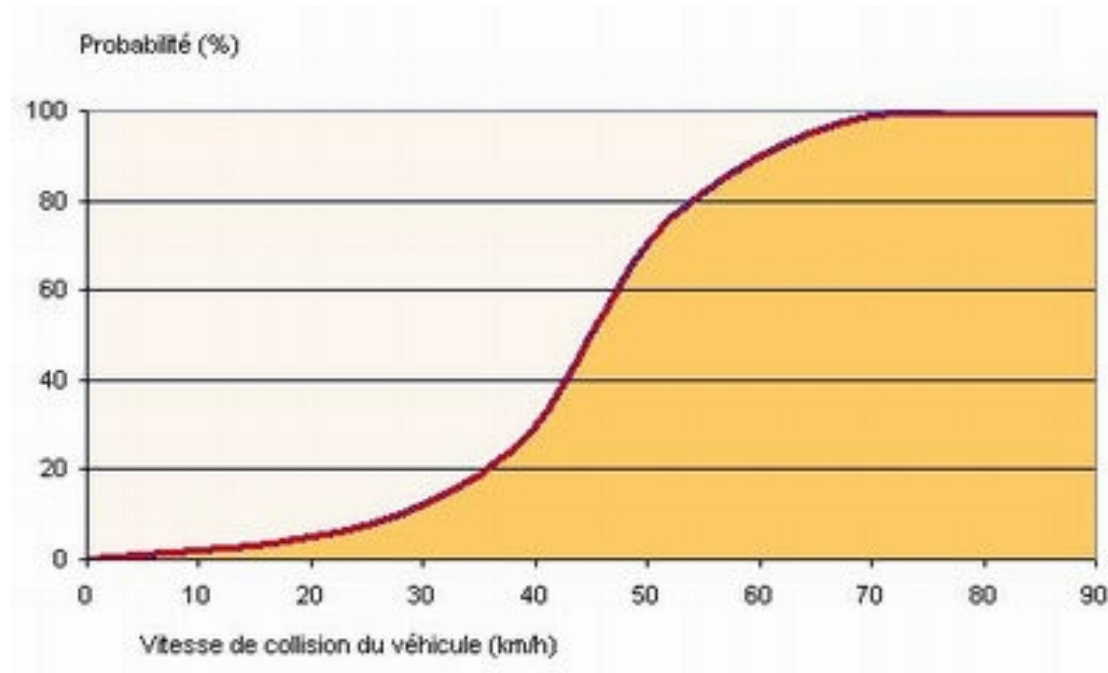
Définition de la zone 30

- Elle constitue un ensemble de voies affectées à la circulation de tous les usagers.
- La vitesse y est limitée à 30 km/h.
- Toutes les chaussées, sauf exceptions dûment justifiées, sont à double-sens pour les cyclistes.
- Les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone possède un caractère enclin à une circulation apaisée.
- Elle vise une circulation plus conviviale et plus sûre dans un environnement plus agréable, moins bruyant et moins pollué, propre à l'épanouissement de la vie locale.

Les enjeux d'une classification en zone 30

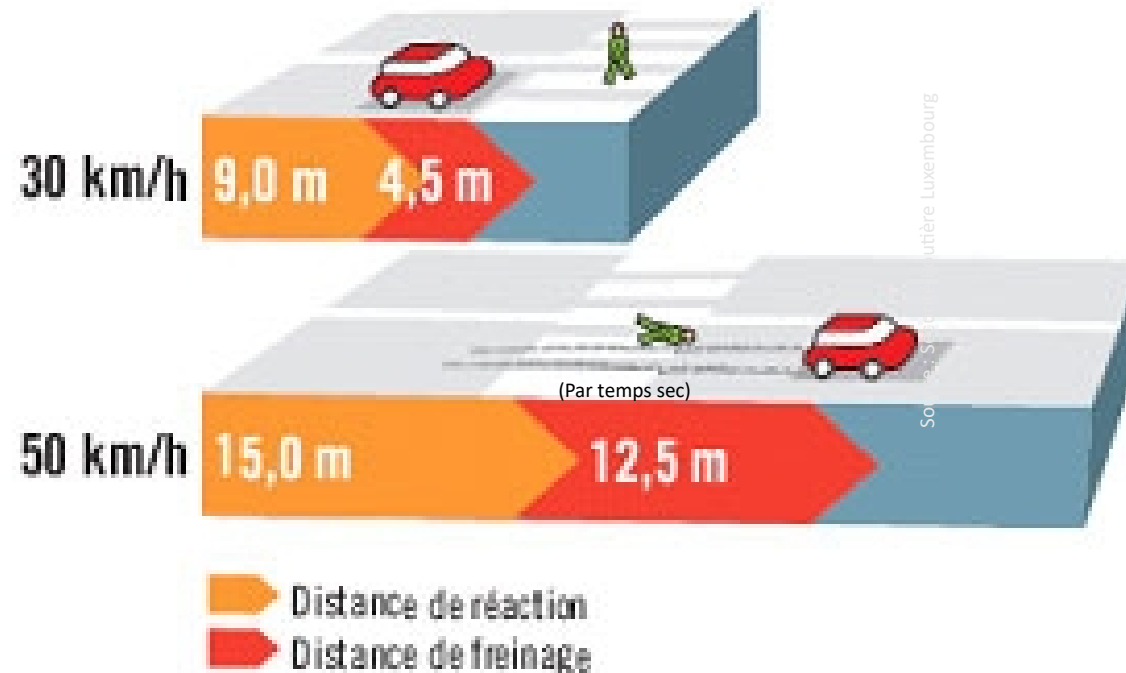
Une réduction significative de la gravité des accidents :

Probabilité pour un piéton d'être tué



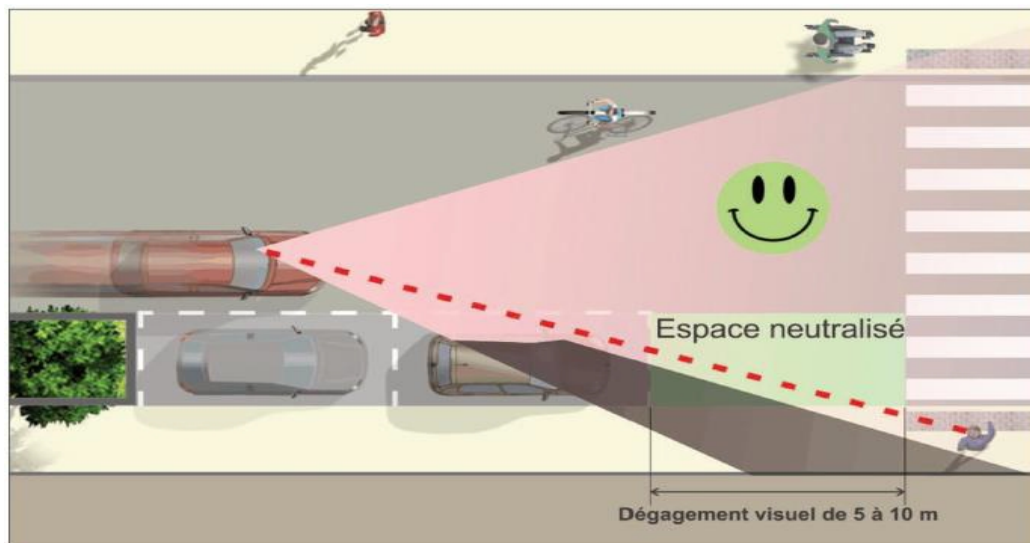
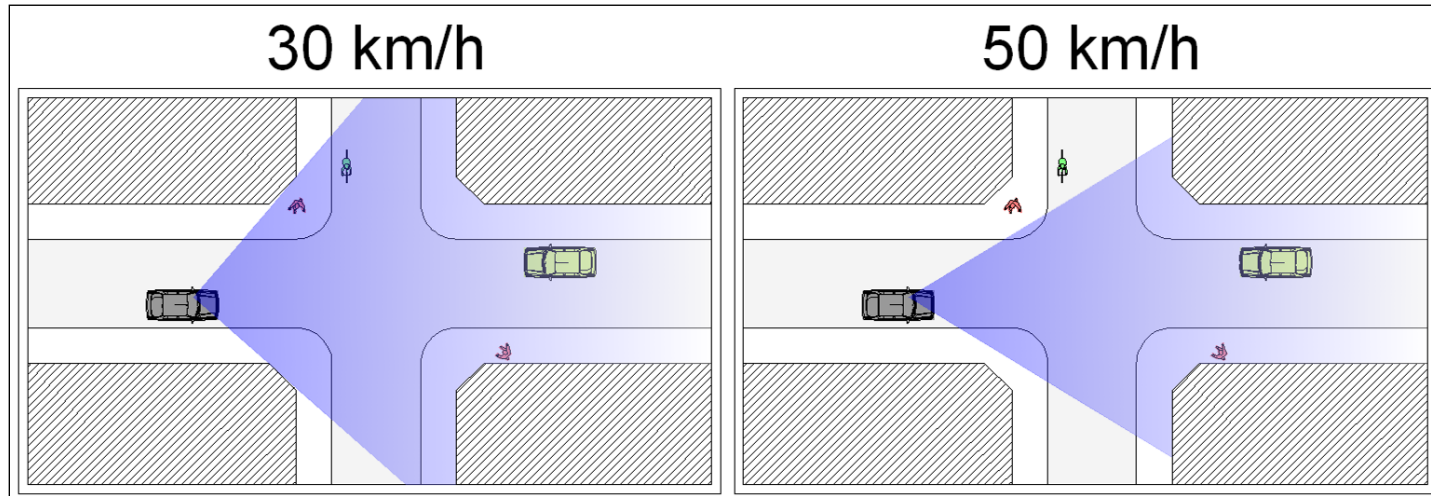
Abaissé de 50 à 30 km/h, le choc entre un véhicule et un piéton devient 6 fois moins dangereux.

Une distance d'arrêt réduite :



Rouler à vitesse modérée garantit, en cas de freinage d'urgence, une distance d'arrêt réduite. Le choc est ainsi évité ou atténué.

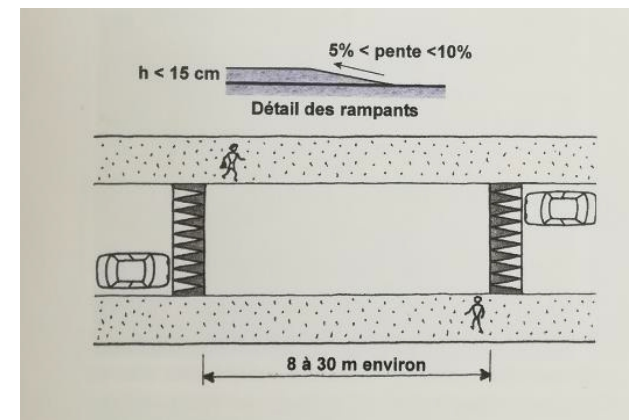
Un angle de vision amélioré



- En milieu urbain, la vision périphérique est très sollicitée. Plus on va vite et plus le champ de vision rétrécit.
- En modérant sa vitesse, le conducteur repère alors mieux et anticipe le déplacement des piétons: la visibilité et l'anticipation du danger est favorisée par la suppression du stationnement au droit des traversées piétonnes
- En zone 30, la vitesse des différents usagers (voitures, vélos, piétons...) est plus homogène.

Apaiser la circulation

- Généralisation de la priorité à droite et dépose des installations de signalisation tricolore si les conditions de sécurité et de trafic le permettent
- Mise en œuvre de plateaux en intersection si nécessaire
- Fin du stationnement alterné
- Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite



Développer les aménagements cyclables notamment le double-sens

De nombreuses voies à sens unique mais un relief défavorable à la pratique du vélo, aussi bien dans les sens montant que descendant:

- montant: différentiel de vitesse poussant au dépassement des cyclistes
- descendant: vitesse excessive des cyclistes limitant la capacité de ralentissement



Mise en œuvre de la zone 30

- La zone comprise entre la rue de Suresnes et l'avenue Clémenceau est en grande partie déjà aménagée
- 1ere zone d'intervention dès 2022 sur la partie du quartier comprise entre la rue Paul Vaillant Couturier et Rueil
 - une étude particulière est en cours sur la rue de Saint Cloud à la demande des riverains: elle conditionnera le phasage des travaux
- 2ieme zone entre la rue PVC et la rue de Suresnes et la partie du Plateau au-delà de la rue de Garches

Principales opérations

Principales réalisations en 2008 :

Av. Clémenceau : Réfection du trottoir entre P. Curie et limite avec Puteaux.

Rue du Bel Air : Réfection de chaussée.

Rue de la Source (entre Plaideurs et P. Vaillant Couturier)

Enfouissement des réseaux aériens et réfection de la chaussée et des trottoirs.

Principales réalisations en 2009 :

Rue Joseph Terneau : Réfection de la chaussée et des trottoirs.

Rue des Suisses (entre les rues P. Vaillant Couturier et J. Ternau) : trottoirs.

Rue Paul Vaillant Couturier (entre la place de la Boule et la rue E. Reclus) :

Réfection des trottoirs, pose de mobilier.

Place du Maréchal Foch / Av. Lénine : Réfection des trottoirs.

Rue des Fusillés de la Résistance (entre Faure et Suresnes) : trottoir.

Rue des Plaideurs : Réfection de chaussée et trottoirs.

Principales réalisations en 2010 :

Rue de Saint Maurice : Elargissement d'un trottoir.

Rue Paul Vaillant Couturier (entre les rues E. Reclus et de Garches) :

Réfection des trottoirs – pose de mobilier.

Rue de Garches : Aménagement de la voirie (2ème tranche).

Principales réalisations en 2011 :

Rue Paul Vaillant Couturier (entre la rue E. Reclus et Fusillés de la Résistance) :

Réfection des trottoirs – pose de mobilier.

Rue des Plaideurs : Renforcement de chaussée, tapis en enrobés, réfection des trottoirs.

Rue Saint Maurice : Réfection des trottoirs.

Rue de Suresnes (entre l'avenue G Clémenceau et la rue des Alouettes) :

Aménagement de voirie.

Principales réalisations en 2012 :

Rue Philippe Triaire (des rues des Alouettes à Belfort) : Réfection des trottoirs

Rue de Saint Cloud (entre la rue des Chailliers et limite de Rueil) :

Réfection de chaussée (couche de roulement + fondation), des trottoirs et des pistes de stationnement

53 - 55 rue de Garches : Aménagement d'un parking de 16 places

Rue Paul Bertin : Réfection de chaussée (couche de roulement + fondation) et des trottoirs

Rue du Docteur Charcot : Aménagement d'un parking de 37 places

Rue Salembier (entre les rues de Suresnes et Alexandre) : Réfection de chaussée (couche de roulement + fondation)

Rue des Suisses (entre la rue des Vignes à la limite de Rueil) :

Réfection des trottoirs

Allée de la Libération : Réfection de chaussée (1/2 couche de roulement), trottoirs et mobilier

•

Principales réalisations en 2013 :

Rue Philippe Triaire (entre les rues des Alouettes et des Plaideurs) :

Couche de roulement sur chaussée

Rue de Belfort : Réfection partielle de voie

Rue des Chailliers (entre les rues de St Cloud et Molières) : Réfection partielle de voie

Rue Elisée Reclus : Réfection partielle de voie

•

Principales réalisations en 2014 :

Carrefour rues de Saint-Cloud / des Chailliers et du Dr Charcot :

Sécurisation des traversées piétonnes aux abords des écoles

Rue Andrée Léo : Remise en état de voirie après la reconstruction du centre commercial Leclerc

•

Principales opérations

Principales réalisations en 2015 :

Rue Philippe Triaire (de l'av G Clémenceau à la rue des Alouettes) : Couche de roulement sur chaussée

Rue de Saint Cloud entre la place de La Boule et la rue Pierre Sergent : Couche de roulement sur chaussée

Rue Sadi Carnot : Parking provisoire angle rue de Neuilly

Rue des Hauts Gibets : Aménagement de voirie

Rue Pasteur : Réfection de voirie

Avenue Félix Faure : Aménagement de voirie (entre l'avenue G Clémenceau et la rue Pasteur)

Principales réalisations en 2016 :

Rue André Sabatier et Rue Gustave Flourens : Réaménagement de voirie

Rue des Suisses (entre la rue des Vignes et Rueil) : Couche de roulement, reprises partielles de voirie et mise aux normes UFR/PMR

Chemin du Calvaire : Couche de roulement sur chaussée

Avenue Félix Faure : Aménagement de voirie (entre la rue Pasteur et la route des Fusillés de la Résistance 1^{ère} partie)

Principales réalisations en 2017 :

Rue des Suisses (entre la rue J. Terneau et rue des Vignes) : Couche de roulement sur chaussée

Zone 30 (1^{ère} partie) : Aménagement de voirie et du double sens cyclable : quartier du Plateau

Avenue Félix Faure : Aménagement de voirie (entre la rue Pasteur et la route des Fusillés de la Résistance 2^{ème} partie)

Principales réalisations en 2018 :

Rue des Molières : Réfection générale de voirie

Principales réalisations en 2019 :

Rue Pierre Sergent et son carrefour avec la rue de St Cloud : Couche de roulement sur chaussée

Rue Alexandre : Réfection générale

Rue des Chailliers (entre la rue des Molières et la rue de Garches) : Réfection générale

Rue Circulaire : Couche de roulement sur chaussée

Principales réalisations en 2020 :

Rue Marcel Génin : Couche de roulement sur chaussée (y compris réfection des caniveaux)

Avenue Gabriel (entre les rues des Suisses et des Fleurs) : Couche de roulement sur chaussée

Rue de Buzenval : Réfection générale

Rue de la source (entre les rues Georges Gabriel Fabre et Daniel Becker) : Couche de roulement sur chaussée

Principales réalisations en 2021 :

Rue Elisée Reclus : Aménagement de voirie

Rue du tir : Couche de roulement sur chaussée

Rue de Verdun : Réfection générale

Rue du Calvaire (entre la rue P.V.Couturier et la rue de Garches) : Aménagement de voirie (suite à la mise en sens unique en 2018)

Rue Georges Gabriel Fabre : Réfection de voirie

Opérations d'Enfouissement

- Entre 2005 et 2010 :

- Rue Eugène
- Rue de Suresnes
- Rue de Garches
- Rue de la Source (1^{ère} partie)
- Rue des Alouettes

- Entre 2010 et 2021 :

- Rue des Plaideurs
- Passage des Plaideurs
- Rue des Luaps

- Impasse des Luaps
- Rue Alexandre
- Rue de la Source (2^{ème} partie)
- Rue des Molières
- Rue de Buzenval
- Rue des Luaps Prolongée
- Rue du Tir
- Rue Elisée Reclus
- Rue Gabriel
- Rue Circulaire
- Rue Marcel Génin